

COMITE FRANCO-ITALIEN DES NOTARIATS
LIGURE ET PROVENCAL

XXXVIème Congrès
Saint-Jean-Cap-Ferrat
17-18-19 mai 2019

LES SUCCESSIONS PREPAREES

PREMIERE PARTIE - LA RESERVE HEREDITAIRE

Entre contournements et métamorphoses

Eric CEVAËR, Notaire à Cap-d'Ail

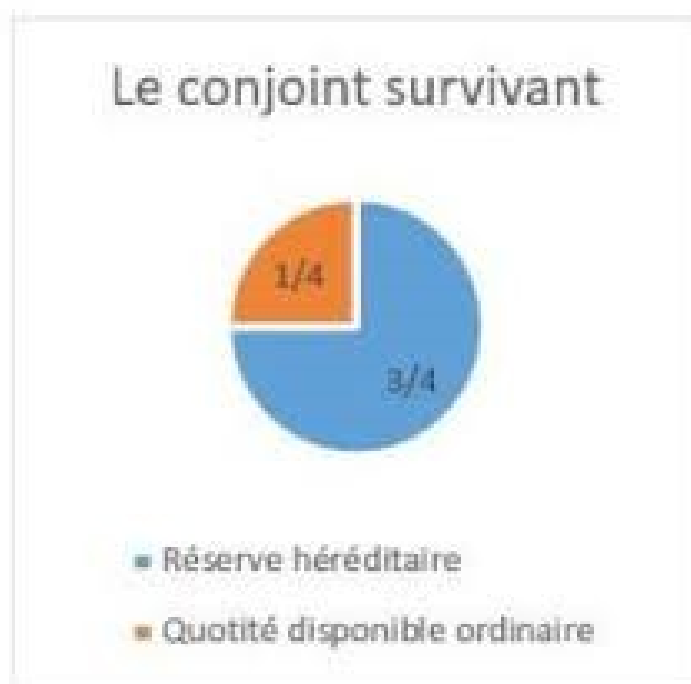


LA RESERVE DES DESCENDANTS



LA RESERVE DU CONJOINT SURVIVANT

En l'absence de descendants seulement



DEUXIEME PARTIE

LA DONATION-PARTAGE

I – Conditions de la donation-partage

II – Effets de la donation-partage sur la liquidation des successions.

Masse de calcul

BIENS EXISTANTS (VALEUR NETTE)

+

DONATIONS DÉJÀ CONSENTIES

DONATION SIMPLE	DONATION-PARTAGE
<u>Donation par les deux parents :</u>	<u>Donation par les deux parents :</u>
<p>2 PARTAGES</p> <p>2 OCCASIONS D'AGIR EN REDUCTION</p> <p>2 DELAIS DE PRESCRIPTION à partir de chacun des décès</p>	<p>PARTAGE UNIQUE AU SECOND DECES</p> <p>L'ACTION EN REDUCTION EST PARALYSEE JUSQUE LA</p> <p>LE DELAI DE PRESCRIPTION DE L'ACTION EN REDUCTION COURT A PARTIR DU 2EME DECES</p>

DONATION SIMPLE	DONATION-PARTAGE
<u>Donation par les deux parents :</u>	<u>Donation par les deux parents :</u>
<p>2 PARTAGES</p> <p>2 OCCASIONS D'AGIR EN REDUCTION</p> <p>2 DELAIS DE PRESCRIPTION à partir de chacun des décès</p>	<p>PARTAGE UNIQUE AU SECOND DECES</p> <p>L'ACTION EN REDUCTION EST PARALYSEE JUSQUE LA</p> <p>LE DELAI DE PRESCRIPTION DE L'ACTION EN REDUCTION COURT A PARTIR DU 2EME DECES</p>
<u>Evaluation des biens donnés :</u>	<u>Evaluation des biens donnés :</u>
<p>REEVALUATION AU JOUR DUDECES</p> <p>D'après leur ETAT au jour de la DONATION</p>	<p>EVALUATION DEFINITIVEMENT FIXEE AU JOUR DE LA DONATION</p>

Merci de votre attention

